



VILLE DE  
BOULOGNE-  
BILLANCOURT

## Boulogne Billancourt labellisée « ville amie des animaux 3 pattes » pour la 2<sup>e</sup> année consécutive



La région Ile-de-France a récompensé jeudi 2 février les communes qui œuvrent en faveur du bien-être animal lors d'une cérémonie en présence de Valérie Pécresse, présidente de la région. Pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, Boulogne-Billancourt reçoit ce label « Ville amie des animaux, 3 pattes », plus haute distinction décernée par la Région, remis à Emmanuelle Bonnehon, conseillère municipale élue à la condition animale.

Attribué pour la première fois à la Ville en 2021, ce label récompense les communes pour leur engagement et les réalisations concrètes qu'elles proposent en faveur du respect du bien-être animal, de la place de l'animal au sein de la Ville et de la lutte contre la maltraitance et l'abandon.

Particulièrement impliquée dans la cause animale, la ville de Boulogne-Billancourt s'est engagée depuis 2008 dans un certain nombre d'actions visant à valoriser le bien-être et la santé des animaux de compagnie. La ville organise également depuis onze ans la manifestation annuelle « Animal en ville », un événement consacré à valoriser la cohabitation entre les Boulonnais et leurs animaux de compagnie. Depuis mars 2020, dans le cadre de la nouvelle mandature à l'issue des élections municipales, le maire, Pierre-Christophe Baguet a souhaité qu'une délégation spécifique à la « condition animale » soit attribuée à une conseillère municipale, Emmanuelle Bonnehon. La ville a par ailleurs lancé une campagne de communication pour lutter contre l'abandon des animaux durant l'été.

En septembre 2021, La Ville a créé son propre conseil consultatif de l'Animal en Ville, composé de 16 membres (élus, représentants de vétérinaires, commerçants, associations...) afin d'institutionnaliser son engagement et favoriser la concertation et la collaboration entre les acteurs.

Depuis septembre 2022, la ville a également mis en place la carte « J'ai un animal seul à la maison » qui permet de signaler la présence d'un animal au domicile en cas d'accident de son propriétaire.

### Contacts Média

**Joanne Adham**

Service Communication

Attachée de presse de la Ville

01 55 18 43 51

[joanne.adham@mairie-boulogne-billancourt.fr](mailto:joanne.adham@mairie-boulogne-billancourt.fr)